
COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 23 AVRIL 2026 A 19H00

Président : M. René BEYLOT

Secrétaire de séance : M. Gaétan JARDILLIER

Présents : M. René BEYLOT, M. Bruno de L'ESTOILLE, Mme Silvine DESCHAMPS, Mme Claudine FOVEAU, Mme Isabelle GONVIN, M. Gaétan JARDILLIER, Mme Eléonore LABAT, Mme Viviane MASSACRIER, Mme Loren PETIT, M. Thomas REDONDAUD, M. Bruno SCHIRMER, M. Edouard SIMON.

Excusés : M. Didier ARCHASSAL (pouvoir à M. de L'ESTOILLE), Mme Sandrine CHANAT (pouvoir à Mme MASSACRIER), M. Pierre GEAY (pouvoir à M. BEYLOT)

Date de convocation : 16 avril 2026

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire tient à faire un point sur les écoles.

Il remercie les parents d'élèves, les élus, pour leur implication et leur détermination à l'annonce de la fermeture d'une classe dans le RPI.

Nous avons reçu confirmation par la DASEN d'un retrait d'emploi à Contigny. Les enseignantes ont demandé à participer au mouvement, celles de Monéty restent à leur poste.

Afin de stabiliser les effectifs, plusieurs actions seront menées pour inciter les parents à scolariser leurs enfants dans le RPI.

SIVOP - Aucun membre ne s'est présenté pour la présidence du syndicat. Après trois tours à égalité de voix avec Romain DIDIER, Viviane MASSACRIER, doyenne, a été élue présidente. Romain DIDIER a été élu vice-président.

1 - Taux d'imposition 2026

Le Maire rend compte de la situation financière de la commune. D'année en année les reports de fonctionnement diminuent, dû à l'augmentation de certaines charges, et à la stabilité des recettes.

2026 sera marquée par le remboursement de prêts court terme réalisés en attendant le versement des subventions pour les travaux au Belvédère. A partir de 2027, on devrait repartir sur une comptabilité plus saine.

Malgré les efforts pour cet exercice une augmentation des taxes est nécessaire pour équilibrer le budget. Le Maire rappelle qu'une augmentation de 7 ou 5% avait été proposée mais refusée l'an dernier. Cette année il propose une augmentation de 9%, soit :

- Taxe foncière sur le bâti : 40.01 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 29.90 %
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 13.24 %

Proposition adoptée à l'unanimité.

2 - Approbation des budgets 2026

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les budgets primitifs 2026 :

1/ Commune

Section de fonctionnement équilibrée à la somme de 458 112 €.

Section d'investissement équilibrée à la somme de 703 122 € comprenant le solde des travaux et équipements au Belvédère, un ossuaire et le diagnostic du PLU.

2/ Assainissement

Section de fonctionnement équilibrée à la somme de 122 557 €.

Section d'investissement équilibrée à la somme de 89 325 € comprenant le diagnostic du réseau.

3/ Multiple rural

Section de fonctionnement équilibrée à la somme de 49 324 €.

Section d'investissement équilibrée à la somme de 54 783 €, comprenant le déficit antérieur et le changement des huisseries. Celui-ci n'interviendra qu'en cas d'obtention des subventions sollicitées.

3 - Seuil de délégation pour les admissions en non-valeur

Autorisation est donnée au Maire d'admettre des créances en non-valeur dans la limite du seuil de 200 € comme le décret n° 2026-118 l'y autorise.

L'admission en non-valeur est une mesure d'apurement d'ordre budgétaire et comptable qui vise à solder les créances jugées irrécouvrables.

4 - Formation des élus

La formation des élus locaux est un droit reconnu par le Code général des collectivités territoriales. Elle vise à renforcer leurs compétences pour exercer efficacement leurs mandats et répondre aux enjeux de leur territoire.

Les conseillers, nouvellement élus, optent pour des formations sur les thèmes des finances, de l'urbanisme, de l'environnement et du social.

Allier Bourbonnais Territoire propose régulièrement des formations à destination des élus et des agents. Les élus en seront tenus informés.

5 - Convention avec la Communauté de Communes

Le Maire rappelle la mise en place du Plan Alimentaire Territorial (PAT) avec la Communauté de communes. Il s'agit d'un service commun pour l'approvisionnement en produits locaux des cantines partenaires. Une convention doit être établie avec les communes membres, permettant d'assurer la gestion des relations administratives et financières.

Satisfait du service rendu, le Conseil autorise le Maire à signer ladite convention.

6 - Commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

A la demande des services fiscaux, le Maire propose 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants, dont 6 titulaires et 6 suppléants seront appelés à siéger à la CCID.

7 - Prise de possession d'immeuble sans maître

Cette procédure consiste à intégrer dans l'inventaire de la commune, un bien qui n'a plus de propriétaire connu ou de succession réclamée depuis plus de 30 ans.

Un bien de ce type a été identifié rue Breland, cadastré ZE 55, d'une superficie de 5 330 m².

A l'issue de cette procédure ce bien pourra être vendu.

Le Conseil, unanime, décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Le Maire,
René BEYLOT

